

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Jeudi 22 mai 2025 – Banque Centrale Nosy Be

Le Conseil des Ministres décentralisé s'est tenu ce jeudi 22 mai 2025 à la Banque Centrale de Nosy Be. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement. Les autorités locales ont également participé activement aux sujets à l'ordre du jour

I- <u>COMMUNICATIONS VERBALES RELATIVES AUX</u> PROJETS PRIORITAIRES ET URGENTS

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de 50 MW, lancé par le Président de la République visant à installer des centrales solaires dans chaque chef-lieu de province, la Région Diana fait partie des bénéficiaires. Une centrale de 5 MW sera implantée à Madiro, Nosy Be, et une autre de 2,5 MW à Betahitry, Antsiranana. Les travaux de construction de la centrale solaire de Nosy Be seront lancés à l'occasion de la visite du Président de la République sur les lieux, et la mise en service est prévue pour le mois d'août 2025

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Face aux problèmes d'adduction d'eau à Nosy Be et Antsiranana, dus à l'augmentation des besoins de la population, il est impératif d'améliorer l'accès à l'eau potable dans ces localités.

Le déficit de production d'eau atteint 1 600 m³ par jour à Nosy Be et 15 000 m³ par jour à Antsiranana. Pour Nosy Be en particulier, des travaux urgents sont à réaliser, notamment le remplacement des pompes et équipements défectueux ainsi que la rénovation complète du système d'adduction d'eau, afin de produire 4 800 m³ supplémentaires par jour. Des groupes de secours seront également installés, et le renforcement des conduites entre Ampahiribe et Andilana, ainsi que dans les zones en hauteur, est prévu.

À Antsiranana, les travaux incluent l'installation de six forages à drain à Antongombato et de quatre autres à Sahantanana. La station de traitement existante au PK7 sera rénovée et agrandie, et les canalisations venant du barrage d'Ambodimanga seront remplacées. En parallèle, des travaux seront entrepris pour réhabiliter les stations de production et de réservoir d'eau à travers la ville, ainsi que le renouvellement de 75 km de canalisations de distribution.

Le Président de la République a souligné que depuis de nombreuses années, aucun renforcement significatif du système d'approvisionnement en eau potable n'a été entrepris – non seulement à Nosy Be, mais aussi à l'échelle nationale. Et pourtant, Nosy Be dispose de sources d'eau abondantes, pures et de qualité. Il est donc inacceptable que l'eau ait été coupée pendant 15 jours récemment. C'est pourquoi un renouvellement complet des équipements est devenu indispensable. Concernant la coordination des travaux, le Président a donné des instructions précises au ministre concerné afin de suivre de près

les modalités de mise en œuvre, dans le but d'accélérer la recherche de solutions en cas de crise.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au lancement du "Projet d'Aménagement du Nouveau Quartier Mixte de Madiro Nosy Be" de 118 Ha, futur Arrondissement d'Andilana en partenariat avec SIRAMA et en remplacement du projet de nouvelle ville de JABALA faisant déjà l'objet d'occupations illicites. Il sera mis en œuvre dans la zone Nord-Ouest de Nosy Be, une région encore dépourvue d'infrastructures publiques.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande d'affectation du terrain de 6 Ha derrière le site des 80 logements de Nosy Be en vue du développement d'un projet de Cité des fonctionnaires et un projet autoconstruction OTOH One Title One Housing.

L'objectif du projet est d'améliorer l'aménagement urbain tout en stimulant le développement économique et social local. Ce nouveau quartier comprendra une zone commerciale, des services administratifs, des logements (notamment dans le cadre du projet OTOH), des établissements hôteliers ainsi que des espaces de loisirs et de détente. Ce projet inclut également un programme spécifique destiné à la diaspora malagasy à l'étranger, souhaitant acquérir un terrain à Madagascar. Il s'agit d'une initiative qui contribuera à accroître la visibilité de Madagascar et de Nosy Be à l'international, tout en permettant aux membres de la diaspora malgache de participer activement au développement du pays

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la stratégie de finalisation du projet Trano Mora 80 Logements à Antsiranana sur le terrain de la SEIMAD après résiliation du contrat de l'Entreprise LOVASOA. À ce jour, 69 % des travaux restent à réaliser, et l'achèvement complet du chantier est prévu d'ici décembre 2025, conformément aux exigences du cahier des charges.

II- OPTIMISATION DE LA GESTION DES PIP AU TITRE DE L'ANNEE 2025

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la mise en place et l'opérationnalisation du système informatique au sein de l'Hôtel des Finances à Antsiranana, ainsi que la rénovation du bureau du Trésor Public dans la même ville. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des investissements publics prévus pour l'année 2025 du ministère

MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

Le Conseil des Ministres a approuvé la construction d'infrastructures et l'opérationnalisation des bâtiments administratifs dans le cadre des investissements publics prévus pour l'année 2025 dans la province d'Antsiranana. Cela inclut la création d'un centre pour les enfants privés de soins parentaux à Antalaha, la construction d'un bâtiment administratif à Ambanja, ainsi que l'équipement et la mise en service de bureaux administratifs à Ambilobe, Andapa et Antsiranana II. Les associations de femmes de la province d'Antsiranana bénéficieront également d'un appui au développement de leurs activités économiques.

III- COMMUNICATIONS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE + MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de la délégation malagasy au Madagascar Dubaï Business Forum, du 27 au 29 mai 2025, à Dubaï aux Emirats Arabes Unis. L'objectif de ce sommet est de promouvoir la coopération économique et commerciale entre Madagascar et les Émirats Arabes Unis, en mettant en lumière les opportunités d'investissement dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'agriculture, l'énergie et la technologie. Il vise également à renforcer les relations économiques et commerciales bilatérales. Plusieurs accords commerciaux seront signés à cette occasion, dans le but de structurer et d'intensifier les échanges économiques entre les deux pays. Ce sommet sera aussi marqué par l'ouverture officielle de l'Ambassade de Madagascar à Abu Dhabi. La délégation malagasy sera conduite par le Président de la République.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLUE + MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE + MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la Troisième Conférence des Nation Unies sur l'Océan (UNOC3) – Nice, France (9-13 juin 2025). La France et le Costa Rica organisent ce forum placé sous le thème « S'engager ensemble pour une gestion durable de l'Océan ». L'objectif est l'adoption du Plan d'Action de Nice pour l'Océan, qui sera accompagné d'une déclaration politique et d'engagements concrets de la part des parties prenantes.

Pour Madagascar, il s'agit d'un enjeu stratégique majeur : défendre ses intérêts dans la gouvernance de ses vastes zones économiques exclusives (ZEE) dans l'océan Indien, renforcer sa souveraineté maritime et promouvoir une économie bleue durable et inclusive. Cette rencontre est également une opportunité pour réaffirmer l'engagement de Madagascar dans la lutte contre la pollution des écosystèmes marins, les effets du changement climatique, la pêche illégale et la surexploitation des ressources halieutiques. Ce sommet constitue ainsi une plateforme stratégique pour renforcer la position de Madagascar sur la scène internationale en matière de préservation des ressources marines, explorer des pistes de coopération et de financements, et faire connaître les projets étatiques pour la protection de l'ecosystème marin.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation des interventions du Programme d'Appui et de Développement des Villes d'Equilibre Phase 1 et Phase 2 (PADEVE 1 et 2) à Antsiranana. Ce programme vise à soutenir le développement urbain, en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), au bénéfice des villes d'Antsiranana, Fianarantsoa, Toliara, Mahajanga, Toamasina et Antsirabe.

Lors de la première phase, plusieurs réalisations ont déjà été enregistrées, notamment l'aménagement d'espaces publics comme les jardins, la réhabilitation des voiries urbaines, la rénovation des marchés et d'infrastructures telles que les abattoirs.

Pour la deuxième phase, il est prévu :

- L'amélioration de la résilience aux inondations, avec la construction de drains à Morafeno et Ambohimitsinjo;
- La réhabilitation de plusieurs axes routiers, dont les rues Beniowsky, Louis Brunet,
 Général de Gaulle et l'accès à Lazaret Sud;

- La réhabilitation de la voie reliant le port de Jasmine à Lazaret Nord, des rues de Manongalaza, de Tanambao V,
- La modernisation des espaces commerciaux, avec la construction d'un grand marché de 320 places et d'une boucherie de 120 places.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'avancement des infrastructures socio-économiques de base au profit des CTD dans la région Diana: Bilan de la mise en œuvre par le MDAT et perspective de développement. Ces infrastructures répondent aux besoins des communautés locales. Plusieurs d'entre elles sont déjà achevées ou en cours de réalisation, telles que des salles de classe pour les écoles primaires publiques (EPP) et collèges (CEG), l'aménagement de pistes rurales, la construction de centres de santé de base (CSB), des bureaux de la commune, de marchés, de ponts, etc. Le financement de ces projets provient soit du PIP du ministère, soit du Fonds pour le Développement Local (FDL), soit de la coopération avec les partenaires techniques et financiers internationaux.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la réalisation des travaux de réhabilitation et la mise aux normes des équipements des CHRD de Nosy Be et de Sainte Marie. Le Président de la République a donné des instructions pour la rénovation de l'hôpital de Nosy Be en un « Centre Hospitalier Universitaire » (CHU). Le tourisme est la principale source de revenus de Nosy Be et, de plus, de nombreux vols internationaux atterrissent directement sur place. Le Chef de l'Etat a donc souligné qu'il fallait aussi promouvoir des formes de tourisme basées sur la santé, telles que la balnéothérapie et la thalassothérapie.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au projet de création d'un aquarium marin à Nosy Be à l'initiative du Centre National de Recherche Océanographique.

Nosy Be est l'un des endroits les plus riches en biodiversité marine. La création de cet aquarium vise précisément à protéger cette richesse face aux différentes menaces telles que la pollution marine et la pêche illégale. L'objectif est ainsi d'offrir un refuge aux espèces marines pour favoriser leur développement, d'établir un centre de recherche sur la faune marine de Madagascar, et de mettre en place un site écotouristique respectueux de l'environnement.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande d'accord pour l'ouverture de l'Université de Nosy Be Hell Ville. Cette université ouvrira ses portes pour l'année académique 2025-2026 et répondra aux besoins de la Région à travers des filières liées au tourisme, à l'environnement, à l'économie bleue, à la gestion hôtelière, à l'agroalimentaire et à l'entrepreneuriat local.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au Projet de transformation des produits halieutiques en complément alimentaire pour lutter contre la malnutrition. La production de compléments nutritionnels riches en micronutriments et en éléments essentiels à la sécurité alimentaire, à partir de la transformation des ressources halieutiques, est un projet en cours d'élaboration par le Centre National de Recherche Océanographique. Cette production constituera un levier important dans la lutte contre la malnutrition à Madagascar.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil des ministres a approuvé la préparation des examens officiels relevant du ministère, à savoir le BEPC, le CA/EP et le CAP/EP. Des améliorations ont déjà été apportées pour optimiser la répartition des matériels dans les centres d'examen.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au Règlement Technique de la Vanille destinée à la commercialisation sur le marché de détail local et/ou à l'exportation.

Les normes malagasy actuellement en vigueur datent de 1999 et ne répondent plus aux exigences des marchés intérieur et international. Suite à la demande des acteurs du secteur, notamment du Comité National du Codex Alimentarius, un projet de norme a été élaboré par le Bureau des Normes de Madagascar, puis validé par les parties prenantes à Toamasina le 19 septembre 2024. Il est donc nécessaire de définir des règlements techniques basés sur cette nouvelle norme afin de permettre sa mise en œuvre. L'objectif est d'améliorer en permanence la qualité de la vanille malagasy et de renforcer sa position sur les marchés national et international.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE + MINISTERE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'INTERIEUR + MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE + MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la commercialisation de la vanille à Madagascar.

Afin de protéger la réputation de la vanille malagasy, notamment sur le marché international, l'Etat a mis en place une stratégie reposant sur l'amélioration de la qualité des produits, la professionnalisation de la filière vanille et l'approvisionnement durable au cours des campagnes de production. La réforme du système d'agrément à l'exportation, à travers la mise en place d'un dispositif de soutien aux producteurs, constitue une priorité. Il est également nécessaire de renforcer le système de contrôle, ce qui implique une révision des arrêtés n°35255/2013 du 6 décembre 2013 et n°8579/2016 du 8 avril 2016 afin d'améliorer la gouvernance de cette filière.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au plan de redressement de la JIRAMA. L'objectif est de réduire la dépendance de la JIRAMA aux subventions de l'État et d'augmenter son efficacité technique en matière de production. Ce plan de redressement inclut également la mise en place des parcs solaires, ce qui permettra de diminuer le coût de production de l'électricité

Le Conseil des Ministres a approuvé la ccommunication verbale relative à la demande de financement additionnel pour le projet LEAD.

En janvier 2025, Madagascar a signé le Pacte Énergétique National à Dar es Salaam lors du sommet M300, visant à assurer l'accès à l'énergie pour 80 % de la population d'ici 2030. La mise en œuvre d'une partie des actions prévues par le l'Etat malagasy s'inscrit dans les objectifs du projet LEAD, qui vise à accroître l'accès à l'électricité des ménages. Ce projet a bénéficié d'un financement additionnel de 92 millions de dollars de la Banque mondiale. Ce soutien vise à préparer le déploiement du Pacte Énergétique National, à accompagner la JIRAMA dans la mise en œuvre de son plan de redressement, et à financer les interventions urgentes nécessaires.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'état d'avancement des travaux pour la pérennisation et le maintien de la circulation sur la RNP 6 dans le Nord de Madagascar (pont d'Ifasy et pont de Mahavavy).

Les travaux d'entretien et de renforcement des passages à gué sont entièrement achevés. Le pont de Mahavavy fera l'objet d'un élargissement par la construction d'un pont médullaire de 42 mètres, financé par le Fonds routier. A long terme, deux nouveaux ponts seront construits dans le cadre du projet PCMCI, financé par la Banque mondiale.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'état d'avancement des travaux en cours et en perspectives au niveau du Ministère des Travaux Publics, sur l'axe de la route nationale n°6 (RNP 6).

Cette route nationale reliant la partie nord de l'île bénéficiera de plusieurs travaux de réhabilitation. Parmi eux figurent ceux financés par le Fonds routier : du PK 0+000 au PK 36+000 entre Ambondromamy et Antsatramena, ainsi que du PK 700+080 au PK 708+780 entre BARMA et le pont d'Antseranana.

Des travaux sont également financés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur les tronçons Ambanja-Ambilobe et Ambilobe-Antsiranana. En outre, des opérations d'entretien et de réhabilitation sont en cours dans le cadre du projet PCMCI, notamment sur les axes Ampampamena-Antsohihy et Antsohihy-Ambanja. Tous ces chantiers sont déjà en cours d'exécution.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'état d'avancement des travaux de remise en état du pont Manambery, sur la RN5A au PK 173 + 000, financés par la Banque Mondiale.

Les travaux urgents nécessaires ont déjà été achevés, et les travaux de réhabilitation du pont ont débuté en avril 2025. Ils sont actuellement à 75 % et sont prévus achevés pour juin 2025.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la mise en place d'un Digital Center et d'une Bibliothèque Numérique dans la ville de Diego-Suarez. Le nouveau centre sera implanté à Place Kabary, au sein de la Direction Interrégionale du Ministère à Antsiranana. Conçu comme un centre d'incubation pour les start-ups numériques, ce Digital Center vise à accompagner les jeunes porteurs de projets grâce à des partenariats publics et privés. Il propose un espace de co-working polyvalent, connecté en permanence, équipé de technologies de pointe, de laboratoires d'expérimentation et d'outils numériques pour favoriser la créativité et l'innovation.

Ouvert au public (hors événements privatifs), il peut accueillir des conférences, formations et événements digitaux.

Installée dans le fokontany de Soafeno, la bibliothèque numérique va au-delà d'une simple plateforme d'ebooks : elle se veut être une infrastructure physique hybride, à la fois lieu de lecture, hub numérique, laboratoire d'expérimentation et d'innovation.

Destinée aux jeunes développeurs et entrepreneurs digitaux, elle offrira un espace pour concevoir des solutions technologiques intégrant les sciences humaines et sociales, dans un souci d'acceptabilité et de durabilité.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la mise en œuvre du processus de délégation de gestion des Aires Protégées à Madagascar.

Une gestion stricte et efficace est nécessaire pour protéger les services environnementaux fournis par les zones protégées et pour renforcer leur protection contre les risques qu'elles

encourent, tels que les feux de forêt, le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Pour y parvenir, des ressources suffisantes tant matérielles qu'humaines sont indispensables, ainsi qu'un appui étatique à travers des compétences spécifiques. Il est prévu de confier la gestion de certaines zones protégées à une « délégation de gestion ». Il convient de noter que, bien que des « délégations de gestion » aient déjà été mises en place par le passé, tous les accords ont expiré avant les années 2017 et 2023, et n'ont pas encore été renouvelés à ce jour. Les conditions et procédures légales établies ont permis à plusieurs zones protégées de satisfaire à toutes les exigences. Ces zones protégées ont reçu l'approbation des Comités Opérationnels de Suivi (COS) régionaux et ont obtenu les meilleures notes lors des évaluations menées par les administrations publiques.

Les documents relatifs à cette « délégation de gestion » ont déjà été soumis au Conseil des ministres lors de la réunion du 14 janvier 2025, qui a approuvé la mise en œuvre de la « délégation de gestion » pour les zones protégées à Madagascar. L'étape suivante consiste à finaliser le suivi des gestionnaires sélectionnés, afin de renforcer le respect des conditions environnementales, sociales, économiques et administratives exigées par l'État.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation des athlètes malgaches au CHALLENGE IHF TROPHY ZONE 7 de Handball 2025, du 27 au 31 mai 2025 à Antananarivo.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar aux Réunions de la CJSOI du 10 au 13 Juin 2025 aux Seychelles.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la construction d'un stade 4000 places pour la province Antsiranana. Le Gymnase sera implanté à proximité du Commissariat Central, sur une superficie de 4 hectares.

MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la création de trois (03) Brigades Spéciales pour la protection de la filière vanille dans les districts d'Andapa, d'Antalaha et de Vohémar, tous situés dans la région Sava. La mise en place de cette brigade spéciale vise à maintenir la sécurité publique en général et à protéger les agriculteurs.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE EN CHARGE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la distribution de Kits d'intrants riz hybride et matériels agricoles, la création et renforcement des infrastructures agricoles stratégiques pour les Régions Diana et Sava. Une usine de production d'engrais minéraux sera construite à Ankiabe Nord, dans le district d'Andapa, avec une capacité de production annuelle de 20 000 tonnes. Une autre usine destinée à la production de semences améliorées sera implantée à Antalaha. Par ailleurs, un silo de stockage de récoltes d'une capacité de 5 000 tonnes sera mis en place dans la région SAVA. En complément de ces initiatives, des recherches menées par le FOFIFA sont déjà en cours afin de permettre la production locale de différentes variétés de semences de riz hybride.

IV- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE + MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord sur la Biodiversité Marine au-delà des juridictions nationales (BBNJ).

Cet accord, visant la protection et l'utilisation durable de la biodiversité marine, a été adopté en juin 2023 au sein des Nations Unies.

V- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Adoption du décret portant nomination du Médecin-Colonel RANAIVOSON Honoré, Chef de Département Médecine du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du **Médecin-Colonel RANDRIAMAHAVONJY Romuald**, Chef de Département Mère et Enfant du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du Médecin-Colonel ANDRIAMBOLOLONA Mamy Nirina, Chef de Département Para-clinique et appui du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du **Médecin-Colonel TOVONE Tolora Marie Myriame**, Chef de Département Urgence et Réanimation du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du **Médecin-Colonel ANDRIAMANJATO Miharisoa Rija**, Chef de Département Médicochirurgical Cardio-Vasculaire du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du **Dentiste-Général de Brigade RAZAFITANDRIFY Jacques Fidelis**, Chef de Département Odontostomatologie du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du Médecin-Colonel RAZAFIMAMONJY Norbert, Chef de Département Chirurgie Spécialisée du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret portant nomination du Médecin-Colonel RAJAONARIVONY Maheriandrianina Fanambinana Voahary, Chef de Département Chirurgie du Centre Hospitalier de Soavinandriana du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1382 du 10 juillet 2024 et portant nomination du Colonel DAFITSE Pierrot, Commandant de Zone de Défense et de Sécurité Fiherenana (Sud-Ouest) à Toliary au sein de l'Etat-Major des Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-961 du 17 avril 2024 et portant nomination du **Général de Brigade RALAIMAMPANDRY Benoit**, Commandant de Zone de Défense et de Sécurité Tsiribihina (Ouest) à Morondava au sein de l'Etat-Major des Armées.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1529 du 18 novembre 2020 et portant nomination de **M. RAKOTONDRAVAO James Judicaël**, Directeur Régional de l'Administration Pénitentiaire Melaky.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RANDRIANASOLO Malalanirina**, Directeur des Reformes auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-419 du 28 février 2024 et portant nomination de **M. RATSARAMIANDRISOA ANDRIANANTOANINA Solofonirina**, Chef du District de Tsaratanàna.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-411 du 28 février 2024 et portant nomination de **M. ZAFILAHY Adrien**, Chef du District d'Andapa.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1918 du 13 novembre 2024 et portant nomination de **M. NDEHA Sylvain**, Chef du District de Marovoay.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-221 du 24 février 2021 et portant nomination de **M. ANDRIANAIVO Ombanimahery Mamy**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Ihorombe du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret portant nomination de **M. TOTO Macrotleto**, Directeur Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Atsinanana.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAMAMONJISON Rosemine Célestina**, Directeur Régional de l'Industrialisation et du Commerce Sava.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Adoption du décret portant nomination de **M. RANDRIANANTENAINA Mandimby Angevio**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique de la Région Diana.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-654 du 4 mai 2022 et portant nomination de **M. ANDRIANAIVO Hery Lalao Rabenandrasana Jean Caude**, Chef de l'Unité de l'Audit Interne et Doléance du Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République en charge des Nouvelles Villes.

Nosy Be, ce 22 mai 2025,

La Direction de la Communication de la Présidence de la République